

**ETAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT PONCTUEL**

application du décret : n° 2006-781 du 03 juillet 2006  
arrêté du 20 décembre 2013 NOR : MENG1328579A

**L'IMPRIME DOIT IMPERATIVEMENT  
ETRE ETABLI EN FIN DE STAGE AVEC SIGNATURE ORIGINALE SUR L'EXEMPLAIRE ET ETRE RETOURNE A L'UNE DES  
ADRESSES FIGURANT EN BAS DU DOCUMENT**

Rectorat de Créteil

Code DISPOSITIF :

Code du module

DIMOPE 4

Téléphone : 01 43 93 72 68  
ce.entf@ac-creteil.fr

Pas de remboursement si la commune de stage est limitrophe de la résidence administrative ou personnelle

**L'intéressé(e)**

NUMEN

N° Sécurité Sociale

Nom d'usage

Nom de famille

M.

Mme

Prénom

Adresse personnelle

Date de naissance

Grade

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Lieux de mission (préciser la ville)	Date JJ/MM/AA		Heure	Nbre de km aller (1) réservé à l'adm.	Repas (2)	Nuitées (2) (4)	Parking péage (3) (4)	Montant divers (3) (4)
	Départ	Retour						
	le	à						
	le	à						
	le	à						
	le	à						
	le	à						
	le	à						
	le	à						
	le	à						

Lieu d'exercice habituel

Je certifie exacts les renseignements portés sur l'état

A

Le

Signature de l'intéressé(e)

Pièces à fournir avec le présent état de frais :

- des Titres de transport indiquant le prix et la date du déplacement
- des factures (péage-autoroute, parking et taxi si autorisation) et justificatif de nuitées
- la convocation originale
- l'attestation de présence au stage pour les formations hors académie

Certification obligatoire du service fait (Cadre réservé à l'administration)

A:

Le

Nom:

Signature

Cachet

- (1) : Nombre de km défini sur le site : <http://www.mappy.fr> (trajet le plus court) - Réservé à l'administration
- (2) : Indiquer le nombre
- (3) : Indiquer le montant dépensé
- (4) : pièces justificatives à fournir : facture, ticket, etc...